

SEANCE DU 23 JANVIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq le 23 janvier à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Etaient présents : 10

H. Rault, A. Coudray, C. Duchêne, P. Souchu, V. Elshout, T. Fretay, J. Hodouin, S. Servais, J. Brézel, E. Chevalier

Etaient absents : 2

M. Gazengel, S. Battais,

Etaient excusés :

S. Battais

Madame Coudray a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage : 17 janvier 2025

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 12 décembre 2024 est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Projet d'étude des bâtiments (patronage, maison Gicquel, et ancienne mairie-cantine)
- Projet de lotissement
- Délibération acquisition parcelle en vente près de l'école
- Révision circuits inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)
- Reconduction opération « coupon sport »
- Dispositif argent de poche 2025
- Questions diverses

Délibération n° 2025-01-01

PROJET D'ETUDE DES BATIMENTS : PATRONNAGE - BATIMENTS
ANCIENNEMENT GICQUEL - ANCIENNE MARIE-CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué, lors de la séance du 24 octobre 2024, d'un projet d'installation d'un préau sportif sur

la commune et de faire réaliser une étude sur ce projet. Une réunion entre la commune, les services de Couesnon Marches de Bretagne et les services du Département a eu lieu en mairie le 14 janvier sur le sujet. Dans la discussion il a été évoqué la possibilité d'intégrer certains bâtiments : patronage, bâtiments anciennement Gicquel et le devenir de l'ancienne mairie cantine. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée cette proposition. Monsieur Fretay propose d'y intégrer l'ancien local pompiers. Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-01-02

PROJET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il n'existe plus de terrain communal constructible disponible à la vente. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer un nouveau projet de lotissement dans la continuité du dernier lotissement à aller au terrain des sports. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter différents cabinets de géomètres. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Délibération n° 2025-01-03

DELIBERATION PARCELLE EN VENTE PRES DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle D 730 dans le centre bourg est actuellement en vente, et fait l'objet d'un droit de préemption urbain. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette parcelle se trouve à proximité de l'école. Le prix est de 1 000 € tous frais inclus. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de ladite parcelle et charge Monsieur de prendre contact avec le notaire chargé de la vente et l'autorise à signer tout document nécessaire au dossier.

Délibération n° 2025-01-04

REVISION DES CIRCUITS INSCRITS AU PDIPR (PLAN DEPARTEMENTAL DES INTINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service « sentiers de randonnées » de Couesnon Marches de Bretagne a répertorié quelques sentiers inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) à modifier sur la commune. Il s'agit

- de supprimer une partie du chemin reliant le lieudit la Montagnerie au lieudit la Corbinaie et d'inscrire le nouveau tracé au PDIPR.
- de proposer une variante au niveau du chemin situé à au lieudit la Goussardaie et d'inscrire le nouveau tracé au PDIPR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces suggestions.

Délibération n° 2025-01-05

COUPON SPORT 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire l'opération « ticket sport communal »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler cette opération aux mêmes conditions que lors des opérations précédentes.

* le ticket sport communal est fixé à 20 € par enfant et sera attribué aux familles afin de réduire le coût de la cotisation et ainsi encourager les activités physiques à vocation sportive et artistique.

* le jeune devra avoir entre 6 et 18 ans et être scolarisé

* le siège du club devra avoir son domicile sur le périmètre de Couesnon Marches de Bretagne sauf si la discipline n'existe pas sur le territoire intercommunal.

* le jeune devra posséder une licence ou fournir une attestation d'assiduité qui sera remplie par le club.

Délibération n° 2025-01-06

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2025

Monsieur le Maire rappelle aux élus des modalités du dispositif « Argent de poche ».

Cette opération consiste à proposer à des jeunes de 16 à 18 ans, pendant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (désherbage, peinture, entretien des espaces publics, ...) en contrepartie d'une rémunération fixée à 15€ pour 3 heures maximum par jour.

Le conseil municipal, décide de reconduire l'opération en 2025, dans les mêmes conditions que l'année passée.

Les informations seront diffusées dans la presse et au moyen d'affiches.

L'opération pourrait débuter aux vacances d'avril.

Délibération n° 2025-01-07

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LA DEBROUILLARDEISE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'association le Débrouillardise qui sollicite une aide financière dans le cadre de la reconduction d'une journée d'animation à Chauvigné le 30 août : après midi animations, marché artisanal et concerts en soirée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote une subvention de 1000.00€ à l'association.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2025-01-08 - Chauffage 2 rue du granit : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande du locataire du logement situé 2 rue du Granit. Celui-ci sollicite le remplacement des radiateurs situés à l'étage de son logement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire appel à l'entreprise Gicquel de Chauvigné pour recueillir son avis sur cette demande, et éventuellement établir un devis.

Nom de l'école : Mme Elshout, fait part à l'assemblée du souhait de la part de parents, d'enseignants de nommer l'école. Mme Elshout propose une réflexion participative des élus, des parents d'élèves, des enseignants. Le conseil municipal approuve. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil d'école.

Couesnon Marches de Bretagne : Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du projet de Couesnon Marches de Bretagne d'installer 2 micro-crèches (12 places) sur le territoire. En effet il existe un manque de mode de garde sur le territoire. La CAF subventionne l'investissement à hauteur de 80 % et subventionne également le fonctionnement. Les emplacements restent à définir : une sur l'Est du territoire et une au Sud (Marcillé ? St Rémy ? Romazy ?). Etant donné la proximité de Romazy, les élus de Chauvigné soutiendront la commune de Romazy si celle-ci se positionne.

Prochain CM : le 27 février